



Enduro de Bingerville

29 – 30 novembre 2008

SOMMAIRE

A. MODALITES GENERALES :

1. Description
2. Motos admises
3. Concurrents admis
4. Droit d'inscription
5. Assurance
6. Ordre de départ
7. Sponsors
8. Refus d'inscription
9. Pénalités

B. DEROULEMENT DE LA COURSE

1. Programme
2. Vérifications Techniques et Administratives
3. Parc fermé
4. Feuille de route
5. Dispositions au contrôle
6. Mise hors course / Abandon
7. Sécurité
8. Assistance
9. Réclamation
10. Classement
11. Organisation

A. MODALITES GENERALES

1. Description

La course se déroule sur 2 jours :

- Samedi :

Reconnaitances officielles du terrain obligatoires pour tous les pilotes, un tour accompagné de l'organisation et ensuite essais libres jusqu'aux vérifications techniques et administratives (horaire à spécifier lors du briefing)

- Dimanche :

3 boucles d'environ 25 Kms qui seront à parcourir autour de BINGERVILLE, départ 1^{ère} moto : 9H30.

2. Motos admises :

Elles devront répondre aux spécifications suivantes :

A) Techniques :

1° Les repose pieds ne devront pas avoir d'aspérités dangereuses, les poignées devront être bouclées.

2° Coupe-circuit en état de marche

3° Silencieux d'échappement

4° Numéros réglementaires placés à l'avant et de chaque côté de la moto, hauteur minimum de 15 cm (numéro attribué en début d'année).

B) Administratives :

1° licence

2° assurance du véhicule conforme au numéro d'immatriculation ou au châssis du véhicule.

3° carte du club

4° fiche médicale

3. Concurrents admis :

Ils devront obligatoirement porter casque, bottes, gants et manches longues et être affilié à un club de motos, à tout moment de la course.

4. Droit d'inscription :

Le montant du droit d'inscription s'élève à 35 000 FCFA par moto et par pilote. Une pénalité de 5000 FCFA sera ajoutée pour toute inscription après le 18/11/08

5. Assurance :

Conformément à la réglementation générale des épreuves et compétitions se déroulant sur la voie publique, les organisateurs contracteront une assurance auprès d'une compagnie agréée.

Cette assurance prendra effet au plus tard au moment ou sera donné le départ et cessera à la fin de l'épreuve ou au moment de l'abandon ou de l'exclusion du pilote. De ce fait, la journée de reconnaissance n'est pas couverte par l'assurance.

a) La police d'assurance couvrira :

Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux organisateurs ou aux concurrents du fait des dommages corporels ou matériels causés aux tiers. Le détail des conditions seront mentionnées dans le contrat.

b) La police d'assurance ne couvrira pas :

L'attention des concurrents est particulièrement attirée sur le fait que la loi ivoirienne sur la circulation, oblige tous les véhicules conduits sur la voie publique à être assurés en responsabilité civile.

L'assurance ne couvrira pas la responsabilité du pilote à l'égard d'un autre concurrent.

De ce fait, chaque pilote doit être couvert par une assurance pour les accidents corporels.

6. Ordre de départ :

L'ordre de départ de la course sera donné en fonction d'un tirage au sort qui aura lieu lors du briefing. Les pilotes partiront de 3 minutes en 3 minutes au départ de la première boucle.

En cas d'arrivée d'ex æquo à l'arrivée d'un CH, par mesure de sécurité, 1 minute de décalage sera systématiquement appliquée entre les motos.

Cette minute ne sera pas comptée dans le temps imparti de la boucle.

7. Sponsors

Dans le cas où l'organisation obtiendrait un soutien matériel ou financier de la part des sponsors, il sera obligatoire pour tous les concurrents ou organisateurs de porter les couleurs de ces sponsors dans les conditions et emplacement prescrits par l'organisation.

8. Refus d'inscription :

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent sans avoir à en donner la raison.

9. Pénalités :

	DESIGNATIONS	NBRES
1	Absence de casque, gants, bottes, manches longues, sur le trajet de l'épreuve En zone CH ou CP	Hors course 5 mn
2	Coupe circuit défectueux ou absent	Hors course
3	Silencieux d'échappement absent	Hors course
4	Absence de boules aux poignées d'embrayage et frein	Hors course
5	Retard ou absent au vérification (sauf dérogation)	Hors course
6	Retard de pointage au CH : par minute de retard	10 sec
7	Avance de pointage au CH : par minute en avance	1 mn
8	Assistance hors du parc assistance prévu à cet effet	20 mn
9	CP / CH manquants ou à l'envers	Hors course
10	Faux départ	1 mn

Toutes violations des prescriptions ci-dessous indiquées :

- Manœuvre déloyale, frauduleuse et dangereuse entreprise par un concurrent seront jugées par la commission sportive qui prononcera une éventuelle sanction, celle-ci pourra être une amende, une pénalité ou une mise hors course suivant l'importance de l'infraction.
- Dans les zones de regroupement et par extension tous les points CP et CH sont des zones où l'assistance est formellement interdite, aucune réparation n'est donc admise dans ces zones.(même par le pilote)

Les pénalités seront appliquées par décision du collège des commissaires à la fin de l'étape.

B. DEROULEMENT DE LA COURSE

1- Programme

Mardi 11 Novembre : briefing des pilotes et de l'organisation et ouverture des engagements à 19h30 au TOT OU TARD.

Samedi 29 Novembre :

- reconnaissance officielle de 09 h 00 à 16 h 00.
- contrôles techniques et administratifs de 16 h00 à 17 h 00.
- **Prologue de 17h00 à 18h00**

Dimanche 30 Novembre :

- 8h00 publication de la liste des pilotes admis au départ.
- 8 h 00 à 9 h 00 mise en parc fermé.
- 9 h 30 départ de la première moto pour 3 boucles **suivant le classement du prologue de samedi** .
- 17h00 : fin de l'épreuve.

Mardi 02 Décembre

- 19h30 : proclamation des résultats et remise des prix au TOT ou TARD

Chaque Spéciale sera pointée en minutes et secondes, les temps aux CH seront pointés en minutes pleines, un temps de mise hors course sera donné.

Timing de la première boucle pour la première moto:

		TEMPS IDEAL	HEURES
CH 1	PARC D'ASSISTANCE		09H30
CH 2	ENTREE PARC ASSISTANCE	30 MINUTES	10H00
TEMPS DE MISE HORS COURSE : 90 MN			

Et ainsi de suite pour les tours suivants. La super spéciale sera incluse dans le temps du CH1 au CH2 et sera effectuée à chaque départ d'un nouveau tour.

2- Vérifications techniques et administratives :

Les vérifications ont pour but de contrôler la conformité des motos et des pilotes. Elles seront effectuées par le directeur technique le samedi 29 Novembre de 16 h 00 à 17 h 00 à Bingerville.

3- Parc fermé :

Les motos devront être regroupées dans le parc fermé qui sera défini par le directeur de course entre 08h00 et 09 h 00 le dimanche matin prêtes à partir selon l'ordre de départ

4- Feuille de route :

Au CH départ de chaque boucle, chacun des pilotes recevra une feuille de route sur laquelle figurera son heure effective de départ. Elle devra être présentée aux différents points de pointage (départ CH, arrivée CH, CP).

5- Disposition au contrôle :

- a) Contrôle horaire « CH » et Départ/Arrivée spéciale: A ces contrôles, les commissaires inscriront sur la feuille de route l'heure de présentation du pilote : le départ sera donné de 3mn en 3mn uniquement au CH1. Aux arrivées les pilotes devront s'arrêter aux tables de pointage pour l'enregistrement des temps. A la fin de chaque boucle les concurrents devront rentrer obligatoirement au parc d'assistance. Un temps de 30 mns incompressible étant imparti pour l'assistance. Chaque pilote est responsable de la gestion de son temps.
- b) Contrôle de passage « CP » : À ces contrôles les commissaires noteront le numéro des motos pour s'assurer du passage de tous les concurrents sur le bon parcours. **Attention ! A chacun des passages, le pilote devra marquer un arrêt et mettre 1 pied au sol pour que son passage soit validé. Respectez ce parcours, les CP ont été placés de telle sorte que si vous coupez, vous seriez hors course. De plus s'il vous arrivait un problème hors parcours nous ne pourrions pas venir vous chercher et vous seriez, qui plus est, hors couverture assurance.** Comme son nom l'indique le CP étant un contrôle de passage, le commissaire en poste vérifiera si vous arrivez et repartez par la bonne piste, le cas contraire il mentionnera sur son rapport les anomalies constatées.

- c) Arrêt des temps épreuves chronométrés : Les contrôleurs arrêteront le temps du coureur lorsque ce dernier aura posé le pied par terre, moto à l'arrêt et devant la table de pointage. Le motard qui arrivera lancé et posera son pied sans marquer d'arrêt devant le contrôleur, devra faire demi tour et se représenter devant le contrôleur chargé de relever le temps de l'épreuve spéciale.
- d) Procédure de pointage : En aucun cas les commissaires en place ne devront quitter leurs postes sans l'accord du directeur de course. Il faut toujours au moins 1 commissaire en place. S'il y a une urgence (accident avec blessé par exemple) appelez si possible le **04- 01- 05- 85** ou le **09- 08- 08- 01** faites passer le message au 1^{er} pilote qui passe et qui relatera l'information. Soyez le plus précis possible dans les informations que vous faites passer. Un carton de pointage vous sera remis au départ de chaque boucle et devra être restitué au CH de départ après l'assistance.

6- Mise hors course et abandon :

a) Mise hors course : le délai de mise hors course est de 90 minutes par boucle et par rapport au temps imparti de la boucle soit 30 mn. De ce fait par exemple : un concurrent qui prend le départ à 10h au CH1 devra avoir pointé au CH2 au plus tard à 12h00 (soit 30 mn de la boucle + 90 mn de hors course), passé ce délai le concurrent sera jugé hors course.

Le hors course se calcule boucle par boucle et les 90mn ne sont pas cumulables.

b) Abandon : les abandons doivent être signalés le plus tôt possible au directeur de course. En cas d'abandon, la fiche de pointage doit être remise au commissaire le plus proche et le numéro de course barré

7- Sécurité : Dès qu'un pilote enfourche sa moto moteur allumé, il doit porter l'équipement obligatoire sous peine de l'application d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course.

8- Assistance :

Un parc d'assistance sera prévu à cet effet, le temps d'assistance est de 30mn à la fin de chaque boucle et avant le départ de la boucle suivante.

Toute assistance extérieure est interdite en dehors de ce parc, seuls les pilotes (hors zone de pointage « CH » et « CP ») sont autorisés à faire de la mécanique avec les outils de bord. Le ravitaillement en carburant est strictement interdit en dehors du parc d'assistance.

Pendant toute la durée de la course aucun véhicule (hormis les motos participant à l'épreuve et la direction de course) ne doit circuler dans le parc d'assistance, le remorquage est interdit (hors course pour les 2 concurrents).

9- Réclamation :

Les éventuelles réclamations sur les fiches de pointages devront se faire auprès du directeur de course ou du commissaire de course à la fin de chaque boucle oralement et sur présentation du carnet de route. Si la réclamation est confirmée par le concurrent à l'issue de la course dimanche soir celle-ci devra être faite par écrit accompagnée de la somme de 50 000 FCFA et remise au directeur de course avant mardi 02 décembre 2008 midi. Cette somme ne sera pas restituée si la réclamation est jugée injustifiée.

10- Classement :

Les points attribués à cette course sont les suivants :

1 ^{er}	25 pts
2 ^{ème}	22 pts
3 ^{ème}	20 pts
4 ^{ème}	18 pts
5 ^{ème}	16 pts
6 ^{ème}	15 pts
7 ^{ème}	14 pts
8 ^{ème}	13 pts
.....	
20 ^{ème}	1pt

11- Organisation

Directeur de course	: Ali JABER
Directeur Technique	: Philippe ADJOUA
Commissaire de course	: Bruno LABORDE